



COMMUNE DE FILLIÈRE

Fillière, le 6 juin 2023

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame, Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir assister à la réunion du **Conseil Municipal de la Commune de FILLIÈRE**, qui se tiendra le :

Lundi 12 juin 2023 à 19h
en salle du conseil de la mairie déléguée de Saint-Martin-Bellevue
(1 route des Ecoles – Saint-Martin-Bellevue – 74370 FILLIÈRE)



ORDRE DU JOUR :

1. *Approbation du procès-verbal de la séance du 15 mai 2023*
2. *Désignation du secrétaire de séance*

Aménagement du territoire

3. *Délibération rectificative : Régularisation du « Chemin de Chez Madelin » - Désaffectation et aliénation d'une partie du chemin de chez Madelin après enquête publique et échange de cette portion avec la parcelle H numéro 3196 (ex parcelle H 1553p) - Commune déléguée de Thorens-Glières*
4. *Fixation de secteurs faisant exceptions au taux général de la taxe d'aménagement*

Finances

5. *Annule et remplace DEL n°2023-30, 2023-53 et 2023-68 - Reprise définitive des résultats 2022 du budget principal*

6. *Autorisation de souscription d'un emprunt bancaire*

7. *Mise en place de la nomenclature M57 à partir du 1^{er} janvier 2024*

Attractivité et vie locale

8. *Modification du règlement de prêt de matériel communal aux particuliers et associations*

Enfance, jeunesse et solidarité

9. *Modification du règlement intérieur des services périscolaires et extrascolaires*

Questions diverses – informations :

10. *Compte-rendu des décisions du Maire, prises par délégation d'attribution du conseil municipal*